

Ste-Anne-de-Sorel, le 19 juillet 2024

Le but du présent mémoire est de sensibiliser le BAPE sur la sécurité routière en prévision du projet de Cannebergière.

Lors de la séance du conseil municipale de Ste-Anne-de-Sorel du 2 juillet 2024, il y a eu confirmation d'abaisser la limite de vitesse de 70km à 50km et d'apposer des lignes doubles de la rue Forcier jusqu'au site pour la durée du projet (partie de la route sous la juridiction de Ste-Anne-de-Sorel), Est-ce qu'une décision a été prise par le ministère des transports pour la partie de leur juridiction (soit de l'entrée de la municipalité à la rue du Quai qui représente 1.9km et qui inclus quatre rues transversales) pour abaisser également la vitesse de 70km à 50km et d'apposer des lignes doubles aux emplacements requis pour la durée du projet enfin d'éviter des dépassements en prévention de collision lors des heures des transports?

Nous avons été informés que les heures des transports s'effectueront entre 8h00 et 17h00. La route à deux voies qui sera achalandé, occasionnera des difficultés pour les citoyens qui habitent sur cette route quant ils quitteront leur domicile.

Lors des transports par autobus scolaire amenant les écoliers du secondaire à la polyvalente Fernand-Lefebvre direction Sorel-Tracy s'effectuant dans la plage horaire de 8h00 à 17h00, il pourrait y avoir une filé de véhicule arrêtée ce qui pourrait provoquer un manque de visibilité pour les résidants sortant de leur entrée.

Sans oublier les cyclistes, les piétons, les joggeurs et autres qui profitent de la piste cyclable depuis des années et que ces transports pourraient mettre leur sécurité en danger.

Lors des transports dans la saison hivernale, un problème s'ajoutera lorsqu'il faudra déplacer les autos pour permettre le déneigement des cours.

En conclusion, pour la sécurité de tous les usagers de la route, je vous demande de prendre action car tout projet doit être fait en considérant et respectant les citoyens déjà établis.



Denis Therrien  
Citoyen de Ste-Anne-de-Sorel